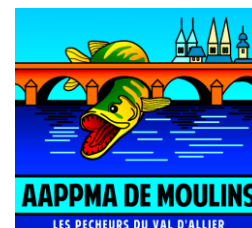




FICHE D'INSCRIPTION ENDURO CARPE 13 - 14 et 15 mai 2022



Sites :

Plan d'eau des Ozières (camp de base)
Plan d'eau de Champvallier
Plan d'eau des Champins

ORGANISATEUR :

AAPPMA de MOULINS
Les Pêcheurs du Val d'Allier
1 Allée Jacques Tati - 03400 YZEURE
Tél. : 07 81 89 70 00 / 06 80 96 32 23
[Mail : lespecheursduvaldallier@gmail.com](mailto:lespecheursduvaldallier@gmail.com)

ATTENTION!!!!!! NOUVEAU REGLEMENT

Montant de l'inscription :

110 € par équipe

	Pêcheur N°1		Pêcheur N°2			
	SEXE	F <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>	SEXE	F <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>
Nom* :						
Prénom* :						
Date de naissance* :						
Adresse* :						
Code postal* :						
Ville* :						
N° carte de pêche* :						
Tel* :						
Mail* :						

(* : Mentions obligatoires)

Nous soussignons, Mr/Mme

certifions avoir pris connaissance du règlement du concours et nous nous engageons à le respecter.

Nous autorisons les organisateurs du concours à être titulaires des droits d'images prises par leurs soins

durant la compétition. Ces photos et vidéos ne serviront qu'à la promotion de la pêche dans un but non commercial.

Nous attestons de la véracité des informations transmises ci-dessus, et nous acceptons leurs diffusions.

Le

à

Signatures :

Veuillez retourner la présente fiche signée avec votre chèque d'inscription à l'ordre de l'AAPPMA de Moulins à l'adresse suivante :

AAPPMA de MOULINS
Les Pêcheurs du Val d'Allier
1, Allée Jacques Tati
03400 YZEURE

Notes importantes :

- **Pour les participants mineurs**, l'inscription devra obligatoirement comporter **une autorisation parentale** pour la participation et pour le transport par les sapeurs pompiers en cas d'accident et indiquant que le mineur ne présente pas de problème de santé lui interdisant la pratique de la pêche et qu'il sait nager.
- **Joindre impérativement le règlement de l'inscription** sous peine de nullité de votre demande (les places seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers complets),
- Les inscriptions ne seront validées qu'à la réception du règlement de la participation.
- Les organisateurs pourront **annuler le concours si moins de 15 équipes** sont inscrites et procéderont à votre remboursement,